

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

FDES en conformité avec la norme NF EN 15804+A2
et son complément national NF EN 15804+A2/CN

BLOC-GAINE BOIS ET TRAPPE DE VISITE BOIS SUR HUISSERIE BOIS



FDES/MB/09

Numéro d'enregistrement : 20260450538

Version : 1.0

Date de publication : 2 Juin 2026



INTRODUCTION

1. AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du déclarant de la FDES, selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la déclaration d'origine ainsi que de son déclarant qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN et le complément national NF EN 15804+A2/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

Note : La traduction littérale en français de « EPD » (Environmental Product Declaration) est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

2. GUIDE DE LECTURE

Les résultats de l'EICV sont affichés sous forme scientifique avec trois chiffres significatifs.

Exemple de lecture : 1,65E+02 se lit 1,65x10² donc 165 ; 2,02E-01 se lit 2,02x10⁻¹ donc 0,202

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée
- Abréviations utilisées : « N/A » Non Applicable, « UF » Unité Fonctionnelle, « ACV » Analyse de Cycle de Vie, « AFNOR » Agence Française de Normalisation, « COV » Composé Organique Volatil, « DEP » Déclaration Environnementale Produit, « DTU » Document Technique Unifié, « EICV » Évaluation des Impacts du Cycle de Vie, « FDES » Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire, « PCR » Règle de Catégorie de Produit (Product Category Rule)
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre carré « m² », le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm », le mètre « m », le mètre cube « m³ »

3. PRECAUTION D'UTILISATION DE LA FDES POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS

Les FDES peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) »

Note 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

Note 2 : Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

Note 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.


1. INFORMATIONS GENERALES

Nom et adresse du déclarant	MALERBA 250 rue Paul MALERBA 69470 Cours - France
Réalisation	Esteana 567A rue Maréchal Lyautey 83220 Le Pradet - France
Sites de production couverts	MALERBA Usine 12 Rue de l'Industrie – 69240 Thizy-les-Bourgs MALERBA Usine 6/8 118 rue Pierre Giraud – 69470 Cours Usine 10 3 Impasse Auguste Renoir – 69240 Thizy
Type de FDES	« Du berceau à la tombe » (sur l'ensemble du cycle de vie, avec module D) Individuelle de gamme
Produits couverts et cadre de validité	Les produits couverts par la présente FDES sont les blocs-gaines bois et trappe de visite bois sur huisserie bois fabriqués et commercialisés en France par MALERBA. Le tableau ci-dessous présente les références couvertes et leurs principales performances techniques.

Tableau 1 : Liste des produits couverts par la présente FDES et leurs performances.

Bloc-gaine bois et trappes de visite bois sur huisserie bois		
	Performance Feu	Performance Acoustique
NON FEU 1 ET 2 VANTAUX BG/BGE	Sans objet	Sans objet
EI30 1 ET 2 VANTAUX BG/BGE EI30	EI 30	Sans objet
EI60 1 ET 2 VANTAUX BG EI60	EI 60	Sans objet
Trappes non-feu (verticale/horizontale)	Sans objet	Sans objet
Trappes EI15 (verticale/horizontale)	EI 15	38(-1 ; -5), 33(-1 ; -2)
Trappes EI30 (verticale)	EI 30	40(-1 ; -4), 34(-1 ; -2)
Trappes EI60 (verticale)	EI 60	Sans objet

Impacts déclarés Les produits couverts par la présente FDES sont représentés par un « produit maximisant », déterminé à l'issue d'une étude d'ACV complète. Ce produit de correspond à un produit représentant au moins 95% des produits couverts. Les résultats de l'EICV présentés dans cette FDES se rapportent à ce produit de référence.

<p>La norme EN 15804 du CEN sert de règle pour la catégorie de produit</p>
<p>Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025 : 2010</p> <p><input type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe</p>
<p>Vérification par tierce partie : Pierre Ravel CSTB 24 rue Joseph Fourier 38400 Saint Martin d'Hères</p>
<p>Numéro d'enregistrement au programme INIES conforme ISO 14025 : 20260450538</p>
<p>Date de 1^{ère} publication : 02/06/2026 (FDES de référence)</p>
<p>Date de mise à jour (préciser si mise à jour mineure ou majeure) :</p>
<p>Date de vérification : 02/06/2026 (FDES de référence)</p>
<p>Période de validité : <input checked="" type="checkbox"/> 5 ans <input type="checkbox"/> 2 ans à compter de la date de 1^{ère} publication</p>
<p> Programme INIES Avenue du Recteur Poincaré - 75016 PARIS - www.inies.fr</p>

2. DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT TYPE

Unité fonctionnelle Fermer une ouverture permanente de 1 m² dans une paroi tout en permettant la visite occasionnelle d'équipements techniques derrière laquelle ils sont situés (pour les trappes de visites et blocs-gaines) ou la visite de combles (pour les trappes d'accès aux combles), et en assurant éventuellement une ou plusieurs des fonctions suivantes pour une durée de vie de référence (DVR) de 30 ans :

- Une résistance au feu (comprise entre EI/E15 et EI/E 60)
- Une isolation acoustique (Rw+C = comprise entre 0 et 40 dB)

Unité m² (mètre carré)

Performance principale Aucune

Description du produit et de l'emballage Le bloc-gaine bois sur huisserie bois et les trappes bois sur cadre bois sont constitués d'un ouvrant et d'un dormant.

Ces deux parties sont équipées de joints et assemblées ensemble, en usine ou sur chantier, à l'aide d'organes de rotation pour les gaines et de batteuses pour maintenir fermer.

Les vantaux des gaines ou des trappes sont constitués d'un cadre bois, de parements et de MDF ou panneaux de particules ou autres composants afin d'assurer certaines performances feu ou acoustiques.

Selon les spécificités du chantier, les caractéristiques suivantes des blocs-gaines et trappes peuvent varier : dimensions, type de paumelles, type de fermeture. (Cf documentation technique MALERBA)

Les produits sont transportés sur des chevalets ou palettes et protégés par du film polyéthylène, du film polyester et du carton.

Les produits couverts incluent les pattes de fixations comme accessoires de pose.

Description de l'usage Les produits couverts par la présente FDES sont des blocs-gaines bois et trappes sur huisserie bois, destinés à tous types de bâtiments, principalement tertiaires.

Caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle Les caractéristiques techniques des produits sont disponibles sur le site internet du fabricant.

DETAIL DES PRINCIPAUX CONSTITUANTS POUR LE PRODUIT DE REFERENCE

Principaux constituants	Trappe bois sur huisserie bois de dimensions hors tout h = 0,557 m, l = 0,518 m (en kg/BP)	Par unité fonctionnelle (kg/UF)
Trappe	8,354	28,954
Dont cadre bois	3,466	12,013
Dont vantail	4,750	16,462
Dont quincaillerie	0,138	0,478
Emballages	2,269	7,864
Dont palette bois	1,420	4,922
Dont carton	0,740	2,565
Dont film plastique	0,103	0,356
Dont cerclage polyéthylène	0,006	0,022

Déclaration de contenu Le produit ne contient pas plus de 0,1% en masse d'une substance classée extrêmement préoccupante (SVHC) selon la liste candidate fournie par l'annexe XIV du règlement REACH.

Preuves d'aptitude à l'usage Norme produit : NF EN 14351-2
Norme de mise en œuvre : NF DTU 36.2

Circuit de distribution BtoB

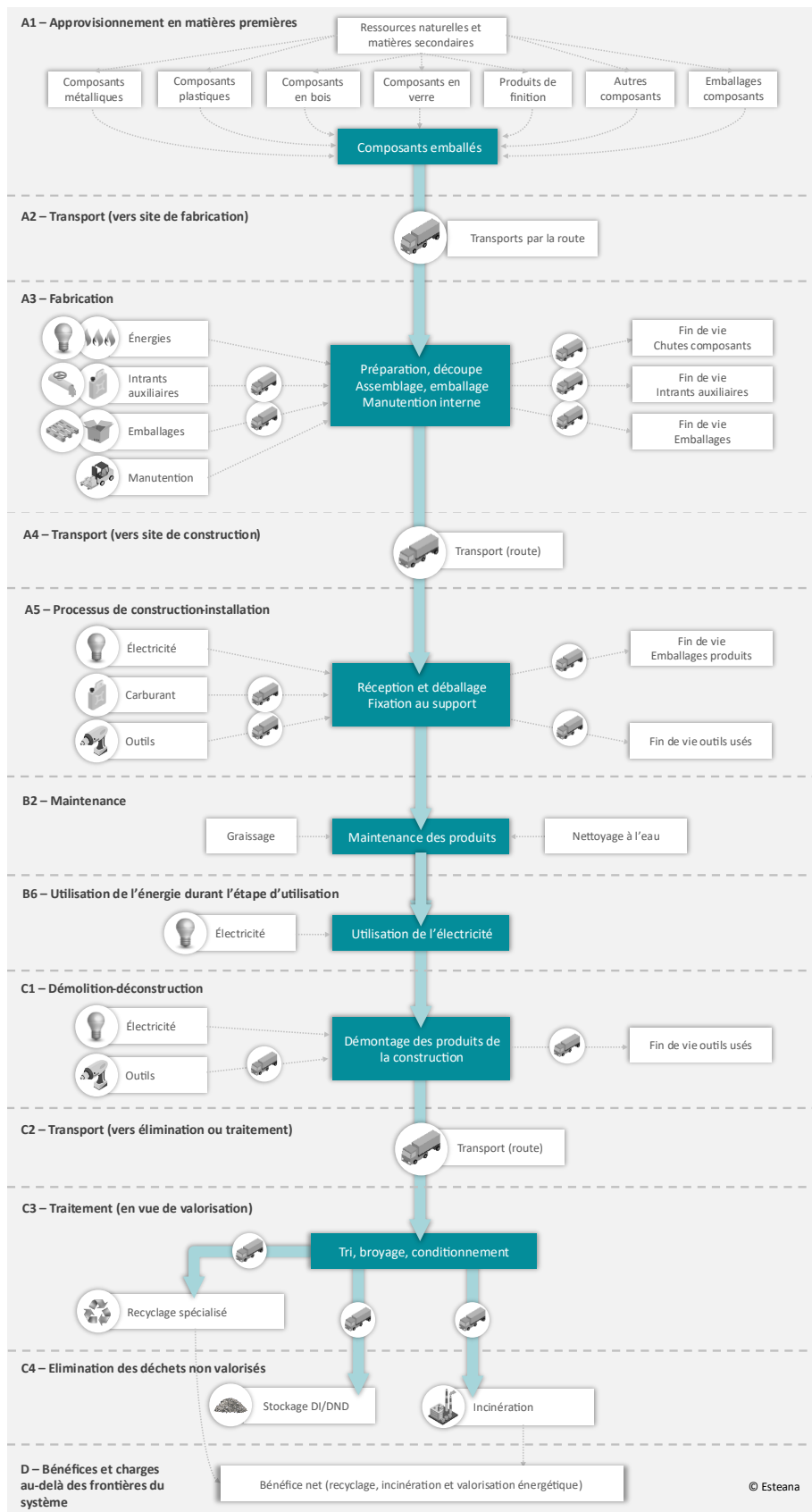
DESCRIPTION DE LA DUREE DE VIE DE REFERENCE (DVR)

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	30 années
Propriétés de produit déclarées (à la sortie d'usine)	Les produits en sortie d'usine sont prépeints (à peindre sur chantier) ou finis et prêts à être livrés.
Paramètres théoriques d'application	Respect de la norme produit, et des éventuelles recommandations du fabricant.
Qualité présumée des travaux	Respect de la norme de mise en œuvre, et des éventuelles recommandations et notices de pose du fabricant.
Environnement intérieur	Les produits couverts par la présente FDES sont conçus pour résister aux conditions intérieures pendant toute leur durée de vie.
Environnement extérieur	Sans objet, les produits couverts par la présente FDES étant prévus pour un usage intérieur
Conditions d'utilisation	Les produits couverts par la présente FDES sont conçus pour une utilisation mécanique caractéristique et spécifiée dans leur fiche technique. Ils sont conçus pour une utilisation normale dans tous types de bâtiment, à savoir ouverture/fermeture aussi souvent que nécessaire.
Scénario d'entretien pour la maintenance	Nettoyage à minima annuel à la lessive diluée et rinçage à l'eau.

INFORMATION DECRIVANT LA TENEUR EN CARBONE BIOGENIQUE A LA SORTIE DE L'USINE

Teneur en carbone biogénique (à la sortie de l'usine)	Valeur (par unité fonctionnelle)
Teneur en carbone biogénique du produit	10,939 kg C/UF
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé	7,786 kg C /UF
<i>Note : 1 kg de carbone biogénique équivaut à 44/12 kg de CO₂</i>	

3. ÉTAPES, SCENARIOS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



Note : ce schéma est générique, se rapporter aux contenus des sections 2 et 3 pour plus de détails.

DESCRIPTION DES FRONTIERES DU SYSTEME (X = INCLUS DANS L'ACV ; MND = MODULE NON DECLARE)																	
Étape de production			Étape du processus de construction		Étape d'utilisation							Étape de fin de vie				Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
Approvisionnement en matières premières	Transport	Fabrication	Transport	Processus de construction installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie durant l'étape d'utilisation	Utilisation de l'eau durant l'étape d'utilisation	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Élimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage	
																	A1
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

A1 – APPROVISIONNEMENT EN MATIERES PREMIERES

- Extraction des matières premières et transformations successives jusqu'à la production et l'emballage des matériaux et composants approvisionnés par les fabricants de menuiseries (bois, MDF, panneaux de particules, colles, peintures, carton, joints, ...). Les processus sont inclus jusqu'à la porte de sortie du site de production du fournisseur du fabricant de menuiseries.

A2 – TRANSPORT (VERS LE SITE DE PRODUCTION)

- Transport des matériaux et composants entre leur site de production et le site de fabrication des menuiseries, y compris les éventuels intermédiaires, et quel que soit le mode de transport (mer, rail, route).

A3 – FABRICATION

- Production et transport vers le site de fabrication des futurs emballages des produits (palette bois, carton, film plastique, polystyrène). Les transports sont inclus du fournisseur jusqu'au site de fabrication, y compris les éventuels intermédiaires.
- Production et transport vers le site de fabrication des intrants auxiliaires (eau, lubrifiant, outils métalliques). Les transports sont inclus du fournisseur jusqu'au site de fabrication des menuiseries, y compris les éventuels intermédiaires.
- Transports internes et manutention sur site de fabrication, incluant la production du carburant (gasoil), son approvisionnement et les émissions liées à son utilisation (émissions dans l'air lors de la combustion).
- Extraction des matières premières, production, mise à disposition et utilisation d'énergie au site de fabrication (électricité et gaz naturel). Les sites de fabrication produisent également d'autres portes, les affectations nécessaires à l'échelle d'un site de fabrication ont été effectuée aux produits de l'étude.
- Process de peinture le cas échéant.
- Transformation des matériaux, assemblage et emballage des produits. Pas d'impacts spécifiques autres que ceux déjà comptabilisés par ailleurs (matériaux, emballages, énergie, déchets)
- Production, transport des chutes de production
- Fin de vie des chutes valorisables des matériaux et composants. Sont inclus tous les processus liés au transport des chutes et à leur traitement jusqu'à l'état permettant à leur recyclage. Un flux de « matériaux destinés au recyclage » est déclaré.
- Fin de vie des chutes non valorisables des matériaux et composants. Sont inclus tous les processus liés au transport des chutes, à leur traitement et à leur élimination.
- Fin de vie des emballages valorisables de matériaux et composants (carton, bois). Sont inclus tous les processus liés au transport des déchets d'emballages et à leur traitement jusqu'à l'état permettant à leur recyclage. Un flux de « matériaux destinés au recyclage » est déclaré.
- Fin de vie des emballages non valorisables de matériaux et composants (film plastique, polystyrène...). Sont inclus tous les processus liés au transport des déchets d'emballages, à leur traitement et à leur élimination.

- Traitement des eaux usées du site de fabrication des menuiseries.

Note : les intrants utilisés pour la maintenance des machines et outils de production (huile) ainsi que les émissions dans l'air de l'extrudeuse ne sont pas pris en compte (règle de coupure).

A4 – TRANSPORT (VERS LE SITE DE CONSTRUCTION)

- Transport des produits emballées, de leur site de fabrication au site de construction en passant d'éventuels intermédiaires (magasin, atelier de menuisier ...).

Information du scénario	Valeur
Transport vers l'artisan	Type de véhicule : poids-lourd 32 tonnes Consommation de carburant : 0,023 L/tkm Chargement (inclus trajet à vide) : 15,96 t Distance parcourue : 500 km
Transport vers chantier	Type de véhicule : poids-lourd 32 tonnes Consommation de carburant : 0,023 L/tkm Chargement (inclus trajet à vide) : 15,96 t Distance parcourue : 500 km
Transport entre chantier et artisan	Type de véhicule : 3,5-7,5 tonnes Consommation de carburant : 0,053 L/tkm Chargement (inclus trajet à vide) : 0,98 t Distance parcourue : 30 km

Note :

- *La consommation de carburant est obtenue en reprenant la consommation écoinvent en kg/tkm et en la divisant par la masse volumique du diesel : $Conso = \frac{0.03664}{0.84} = 0.0436 \text{ L/tkm}$.*
- *La capacité est indiquée dans les métadonnées écoinvent.*
- *La part de produits livrés sur chantier est de 60% contre 40% pour la part livrée chez un intermédiaire.*

A5 – PROCESSUS DE CONSTRUCTION-INSTALLATION

- Extraction des matières premières, production, emballage et transport des composants mis en œuvre sur chantier (quincaillerie). Tous les processus sont inclus jusqu'aux composants emballés réceptionnés sur chantier.
- Mise en place des produits dans la construction. Pris en compte d'une consommation électrique et d'une part de machine électroportative pour le perçage et le vissage.
- Fin de vie des emballages non valorisables des produits et des composants mis en œuvre sur chantier (film plastique, polystyrène) : transport, traitement et élimination.
- Fin de vie des emballages valorisables des produits et des composants mis en œuvre sur chantier (palette bois, carton) : transport et traitement jusqu'à l'état permettant à leur recyclage. Un flux de « matériaux destinés au recyclage » est déclaré.

Paramètre	Scénario par bloc porte	Valeur pour le produit de référence par unité fonctionnelle
Consommation électricité vissage	Fixation par vissage de 5 secondes tous les 70 cm de périphérie à l'aide d'une visseuse de 600 W	0,006 kWh
Mise en peinture du cadre bois	280 g de peinture appliqué par m ² d'huissierie à peindre	Masse de peinture huissierie bois : 265 g
Mise en peinture du parement	280 g de peinture appliqué par m ² de parement	Masse de peinture parement bois : 429 g

Paramètre	Scénario par bloc porte	Valeur pour le produit de référence par unité fonctionnelle
Matériaux sortants résultant du traitement des déchets sur site	Pour recyclage : - Palette 43,19 % - Carton 88 % - Film plastique 26 % - Cerclage polyéthylène 26 % Pour valorisation énergétique : - Palette 49,11 % - Carton 5 % - Film plastique 4 8% - Cerclage polyéthylène 48 % Pour élimination : - Palette 7,69 % - Carton 7 % - Film plastique 26 % - Cerclage polyéthylène 26 %	Pour recyclage : - Palette : 2,126 kg - Carton : 2,257 kg - Film plastique 92 g - Cerclage polyéthylène 6 g Pour valorisation énergétique : - Palette 2,417 kg - Carton 128 g - Film plastique 17 g - Cerclage polyéthylène 1 g Pour élimination : - Palette 378 g - Carton 180 g - Film plastique 92 g - Cerclage polyéthylène 6 g

Note : les intrants utilisés pour la maintenance des machines et outils de production (huile) ainsi que les émissions dans l'air de l'extrudeuse ne sont pas pris en compte (règle de coupure).

B1 – UTILISATION

- Émission de COV suite à la mise en peinture des huisseries et du parement

Paramètre	Scénario par bloc porte	Valeur pour le produit de référence par unité fonctionnelle
Émission de COV	7,32 ^E -03 kg par kg de peinture bois et 1,07 ^E -03 kg par kg de peinture métallique	0,0014 kg de COV

B2 – MAINTENANCE

- Mise à disposition d'eau du réseau pour le nettoyage périodique.
- Traitement de l'eau souillée après chaque nettoyage.
- Remise en peinture de l'huissierie bois

Paramètre	Scénario par bloc porte	Valeur pour le produit de référence par unité fonctionnelle
Consommation d'eau	0,1 Litre/Produit par opération de nettoyage, pour un nettoyage en moyenne 1 fois par an	10,398 Litre sur toute la DVR
Mise en peinture du cadre bois	2 remises en peinture avec 280 g de peinture appliqué par m ² d'huissierie à peindre par remise en peinture	Masse de peinture cadre bois sur la durée de vie : 1,062 kg
Mise en peinture du parement	2 remises en peinture avec 280 g de peinture appliqué par m ² de parement à peindre par remise en peinture	Masse de peinture parement bois sur la durée de vie : 0,429 kg

C1 – DECONSTRUCTION

- Démontage des produits de la construction. Pris en compte sous la forme d'une consommation électrique pour dévisser les vis de fixation du bloc-porte
- Manutention jusqu'aux bennes de collecte de déchets de chantier. Pas d'impacts car effectuée manuellement.

Paramètre	Scénario par bloc porte	Valeur pour le produit de référence par unité fonctionnelle
Consommation électrique	Démontage par dévissage de 5 secondes tous les 70 cm de périphérie à l'aide d'une visseuse de 600 W	0,006 kWh

C2 – TRANSPORT (VERS ELIMINATION OU TRAITEMENT)

- Transport du bloc-porte vers centre de déchet du bâtiment

Paramètre	Scénario par bloc porte	Valeur pour le produit de référence par unité fonctionnelle
Transport du bloc-porte vers un centre de déchet du bâtiment pour tri	Type de véhicule : Camion > 32 t EURO6 Consommation de carburant : 0,023 L/tkm Charge moyenne : 15,96 t Distance parcourue : 50 km	1,530 tkm

C3 – TRAITEMENT (EN VUE DE VALORISATION)

- Opérations de tri des matériaux et massification. Il s'agit des opérations de tri, cisailage et/ou découpage et/ou broyage et/ou compactage et de manutention classiquement effectuées par le centre de tri de déchets du bâtiment. Pris en compte sous la forme d'une consommation de carburant pour les engins et d'électricité pour les machines.
- Traitement des huisseries métalliques le cas échéant
- Traitement du cadre bois
- Traitement de la trappe

Scénario	Valeur pour le produit de référence
Broyage, tri et manutention de la totalité du bloc-porte	30,608 kg/UF
Recyclage cadre bois	5,612 kg/UF
Valorisation énergétique cadre bois	6,178 kg/UF
Recyclage produits bois trappe	6,528 kg/UF
Valorisation produits bois trappe	7,187 kg/UF

- Stockage en centre de stockage de déchets non dangereux (totalité du vantail).

Scénario	Valeur pour le produit de référence
Stockage de déchets non dangereux cadre bois	0,965 kg/UF
Stockage de déchets biosourcés (autre que cadre bois)	1,123 kg/UF
Stockage de déchets non dangereux minéraux	0 kg/UF
Stockage de déchets non dangereux métaux	0,478 kg/UF
Stockage de déchets non dangereux inertes	0,998 kg/UF
Stockage de déchets non dangereux organiques	3,143 kg/UF
Émission de carbone biogénique résiduel	6,509 kg CO2eq/UF

D – BENEFCES ET CHARGES AU-DELA DES FRONTIERES DU SYSTEME

Matières/matériaux valorisés sortantes des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières /matériaux /énergie économisés	Quantité associées
Bois du cadre bois (Recyclage)	Transport et broyage	Copeaux de bois vierge	5,189 kg/UF
Bois du cadre bois (Valorisation énergétique)	Transport, broyage et incinération	Chaleur (72,1%) : combustion de gaz naturel Electricité (11,8%) : mix électrique moyenne tension France	5,900 kg/UF
Bois trappe (Recyclage)	Transport et broyage	Copeaux de bois vierge	6,036 kg/UF
Bois trappe (valorisation énergétique)	Transport, broyage et incinération	Chaleur (72,1%) : combustion de gaz naturel Electricité (11,8%) : mix électrique moyenne tension France	6,838 kg/UF
Palette bois (Recyclage)	Transport et broyage	Copeaux de bois vierge	2,126 kg/UF
Palette bois (Valorisation énergétique)	Transport, broyage et incinération	Chaleur (72,1%) : combustion de gaz naturel Electricité (11,8%) : mix électrique moyenne tension France	2,417 kg/UF
Carton (Recyclage)	Transport et broyage	Carton en fibres vierges	2,257 kg/UF
Carton (Valorisation énergétique)	Transport, broyage et incinération	Chaleur (54%) : gaz naturel 58,2%, biomasse 33,8%, charbon 7%, fioul 1% Electricité (7%) : mix électrique haute tension France	0,231 kg/UF
Film plastique (recyclage)	Transport et recyclage	PEBD vierge	0,092 kg/UF
Film plastique (valorisation énergétique)	Aucun	Chaleur (54%) : gaz naturel 58,2%, biomasse 33,8%, charbon 7%, fioul 1% Electricité (7%) : mix électrique haute tension France	0,171 kg/UF
Cerclage polyéthylène (recyclage)	Transport et recyclage	PEBD vierge	0,006 kg/UF

4. INFORMATIONS POUR LE CALCUL D'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

RCP utilisée	La norme NF EN 15804+A2 « Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction », accompagnée de son complément national NF EN 15804+A2/CN.
Frontières du système	<p>Les frontières du système ont été fixées en respect des normes NF EN 15804+A2 et NF EN 15804+A2/CN, en particulier avec le respect des principes de « modularité » (les processus sont affectés au module dans lequel ils ont lieu) et du « pollueur-payeur » (les processus de traitement des déchets sont affectés aux processus qui génèrent les déchets).</p> <p>Les processus inclus dans chaque étape du cycle de vie sont présentés de façon synthétique dans le schéma du cycle de vie et les paragraphes de la section 3.</p> <p>Par convention les processus suivants ont été considérés à l'extérieur des frontières :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Pour l'étape A3 : éclairage du site de fabrication et transport des employés▪ Pour toutes les étapes : fabrication et maintenance lourde de l'outil de production et des systèmes de transport (camions, routes, pylônes électriques, bâtiments et équipements lourds du site de fabrication...). Toutefois, certaines données génériques utilisées pour ces travaux ont été incluses avec les contributions liées aux infrastructures.
Règle de coupure	<p>Les règles de coupure énoncées dans les normes NF EN 15804+A2 et NF EN 15804+A2/CN ont également été respectées (1% par processus, 5% par module, en termes de masse et de consommation d'énergie primaire). Les flux non remontés pour la présente FDES sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Fabrication, transport et fin de vie des outils usés des sites de production▪ Fabrication, transport et fin de vie des lubrifiants machine, huile de coupe et solvants
Allocations	<p>Les règles d'affectation fixées par les normes NF EN 15804+A2 et NF EN 15804+A2/CN ont été respectées :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Affectation évitée tant que possible ;▪ Affectation fondée sur les propriétés physiques (par exemple masse, volume) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible ;▪ Dans tous les autres cas, affectation fondée sur des valeurs économiques ;▪ Flux de matières présentant des propriétés inhérentes spécifiques, par exemple contenu énergétique, composition élémentaire (par exemple teneur en carbone biogénique), toujours affectés de manière à refléter les flux physiques, quelle que soit l'affectation choisie pour le processus.
Représentativité	<p>Les données d'ICV génériques utilisées sont pour la plupart issues de la base de données Ecoinvent V3.11 « allocation, cut-off, EN 15804 », dont la dernière mise à jour date de 2024. Elles correspondent à des processus se déroulant en France, en Europe ou dans le Monde, la donnée la plus précise ayant été privilégiée, et des ajustements ayant été réalisés si nécessaire.</p> <p>D'autres données d'ICV sont issues de déclarations environnementales de produits (EPD) individuelles ou collectives. Ces déclarations datent d'entre 2022 et 2024 et sont relatives à la production en Europe ou en France de certains des composants âmes, de tôle acier et de bois.</p> <p>Les données spécifiques ont été collectées par MALERBA. Leur représentativité est décrite ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Géographique : produits fabriqués en France et mis en œuvre en France▪ Temporelle : fabrication et mise en œuvre sur 2023▪ Technologique : cf. « Description du produit » en section <p>La collecte s'est réalisée en deux temps avec dans un premier temps les composés principaux puis une précision de cette collecte sur les étapes les plus impactantes, déterminées lors des analyses de sensibilité et gravité.</p>
Variabilité des résultats	<p>La variabilité des résultats de l'EICV pour les indicateurs environnementaux témoins est supérieur à +35%. Les indicateurs environnementaux témoins retenus sont : Changement climatique, Énergie primaire non renouvelable totale et Déchets non dangereux.</p>

Ainsi les impacts environnementaux déclarés correspondent à un produit maximisant représentant au moins 95% des produits couverts.

La variabilité des résultats est de :

- -32,74 % / +62,78 % sur l'indicateur Changement climatique
- -22,39 % / +183,59 % sur l'indicateur Energie primaire non renouvelable total
- -19,65 % / +77,75 % sur l'indicateur Déchet non dangereux

5. RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'IMPACT DU CYCLE DE VIE

Les tableaux ci-après présentent les résultats de l'EICV.













En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.


Note 1 : Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première, une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple). Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN.

Note 2 : Les indicateurs d'impacts environnementaux additionnels ne sont pas déclarés (tableau 4 de la NF EN 15804+A2).










Note 3 : L'exonération de responsabilité des indicateurs « Épuisement de ressources abiotiques – minéraux et métaux », « Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles » et « Besoin en eau » est de niveau 2. Les résultats de ces indicateurs d'impact environnementaux doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes sur ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.


INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE REFERENCE

	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction- installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition- déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Changement climatique - total en kg de CO ₂ équiv./UF	-1,31E+01	3,54E+00	1,97E+01	2,02E+00	1,70E+01	0,00E+00	6,42E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,02E-02	1,56E-01	3,95E+01	5,26E+00	-1,54E+01
 Changement climatique - combustibles fossiles en kg de CO ₂ équiv./UF	2,68E+01	3,54E+00	2,23E+01	2,02E+00	4,50E+00	0,00E+00	6,55E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,01E-02	1,56E-01	8,79E-01	4,65E-01	-1,49E+01
 Changement climatique - biogénique en kg de CO ₂ équiv./UF	-4,02E+01	1,03E-03	-2,75E+00	1,12E-03	1,16E+01	0,00E+00	-1,11E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,08E-05	9,17E-05	3,87E+01	4,81E+00	-6,03E-01
 Changement climatique -occupation des sols et transformation de l'occupation des sols en kg de CO ₂ équiv./UF	3,23E-01	1,69E-03	1,25E-01	7,54E-04	9,38E-01	0,00E+00	9,88E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,05E-05	5,81E-05	2,02E-04	3,15E-05	-7,04E-04
 Appauvrissement de la couche d'ozone en kg de CFC 11 équiv./UF	6,96E-07	6,92E-08	6,07E-07	4,54E-08	1,05E-07	0,00E+00	1,49E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,94E-10	3,53E-09	1,93E-07	8,29E-09	-2,23E-06
 Acidification en mole de H ⁺ équiv./UF	2,67E-01	3,91E-02	1,14E-01	5,13E-03	3,15E-02	0,00E+00	9,99E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,72E-04	3,78E-04	2,43E-02	9,57E-04	-2,12E-02
 Eutrophisation aquatique, eaux douces en kg de P équiv./UF	1,01E-02	2,19E-04	5,06E-03	1,51E-04	1,27E-03	0,00E+00	2,04E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,21E-05	1,14E-05	4,28E-05	2,21E-04	-1,08E-04
 Eutrophisation aquatique marine en kg de N équiv./UF	5,85E-02	9,12E-03	3,87E-02	1,41E-03	9,65E-03	0,00E+00	1,54E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,51E-05	9,95E-05	7,06E-03	9,37E-03	-4,36E-03
 Eutrophisation terrestre en mole de N équiv./UF	6,62E-01	1,01E-01	3,38E-01	1,52E-02	6,09E-02	0,00E+00	6,92E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,75E-04	1,08E-03	1,00E-01	3,17E-03	-5,13E-02
 Formation d'ozone photochimique en kg de COVMN équiv./UF	2,05E-01	3,30E-02	1,14E-01	8,34E-03	2,28E-02	3,23E-04	3,46E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,21E-04	6,33E-04	1,99E-02	1,32E-03	-1,88E-02
 Épuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux en kg de Sb équiv./UF	6,91E-04	8,32E-06	1,39E-04	6,68E-06	4,56E-05	0,00E+00	5,36E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,21E-06	4,64E-07	2,77E-06	1,99E-07	-8,59E-06
 Épuisement des ressources abiotiques - combustibles fossiles en MJ/UF	4,43E+02	4,99E+01	2,22E+03	3,02E+01	5,25E+01	0,00E+00	9,35E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,82E-01	2,36E+00	2,46E+01	1,96E+00	-2,91E+02




	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Besoin en eau en m ³ de privation équiv. dans le monde/UF	1,90E+01	2,52E-01	2,45E+01	1,76E-01	1,71E+00	0,00E+00	5,33E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,14E-02	1,37E-02	2,61E-01	6,26E-02	-4,93E-01

UTILISATION DES RESSOURCES

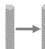






	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières en MJ /UF	1,76E+03	6,72E-01	5,48E+02	5,04E-01	5,25E+01	0,00E+00	2,05E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,41E-02	3,64E-02	2,11E+02	7,34E-02	-6,44E+01
 Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières en MJ /UF	3,96E+02	0,00E+00	1,09E+02	0,00E+00	-1,01E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-3,95E+02	0,00E+00	-8,01E+01
 Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) en MJ /UF	2,16E+03	6,72E-01	6,57E+02	5,04E-01	-4,84E+01	0,00E+00	2,05E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,41E-02	3,64E-02	-1,83E+02	7,34E-02	-1,45E+02
 Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières en MJ /UF	4,04E+02	4,99E+01	2,20E+03	3,02E+01	6,09E+01	0,00E+00	9,63E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,87E-01	2,36E+00	2,46E+01	1,96E+00	-2,88E+02
 Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières en MJ /UF	5,66E+01	0,00E+00	1,53E+01	0,00E+00	-1,14E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) en MJ /UF	4,60E+02	4,99E+01	2,22E+03	3,02E+01	4,94E+01	0,00E+00	9,63E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,87E-01	2,36E+00	2,46E+01	1,96E+00	-2,88E+02
 Utilisation de matière secondaire en kg /UF	4,83E-01	2,34E-02	2,91E+00	1,34E-02	3,56E-02	0,00E+00	1,19E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,20E-04	9,97E-04	1,17E-03	3,88E-04	-1,21E+00
 Utilisation de combustibles secondaires renouvelables en MJ /UF	2,25E+01	2,10E-04	6,03E+00	1,71E-04	8,53E-04	0,00E+00	1,46E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,20E-05	1,32E-05	3,57E-06	6,71E-06	0,00E+00
 Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables en MJ /UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Utilisation nette d'eau douce en m ³ /UF	4,36E-01	5,80E-03	5,62E-01	4,08E-03	4,18E-02	0,00E+00	1,22E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,75E-04	3,19E-04	4,78E-03	-2,07E-03	-3,31E-02

CATEGORIES DE DECHETS

	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Déchets dangereux éliminés en kg /UF	7,00E-02	1,40E-03	1,67E-01	1,00E-03	2,65E-02	0,00E+00	1,14E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,37E-05	7,94E-05	8,56E-02	1,18E-03	-1,32E-01
 Déchets non dangereux éliminés en kg /UF	2,89E+01	3,46E+00	1,24E+01	2,64E+00	1,40E+01	0,00E+00	1,66E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,87E-02	2,29E-01	2,37E-01	6,79E+00	-4,90E-01
 Déchets radioactifs éliminés en kg /UF	7,51E-04	1,14E-05	2,71E-02	9,25E-06	6,22E-05	0,00E+00	1,27E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,34E-06	6,50E-07	2,41E-04	7,59E-06	-1,33E-03

FLUX SORTANTS

	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets		
 Composants destinés à la réutilisation en kg /UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Matériaux destinés au recyclage en kg /UF	1,18E-01	1,84E-02	4,79E-01	3,81E-04	4,50E+00	0,00E+00	3,79E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,28E-05	2,85E-05	1,21E+01	3,40E-05	-1,33E+01	
 Matériaux destinés à la récupération d'énergie en kg /UF	4,29E-05	1,86E-06	2,25E-04	1,24E-06	3,79E-05	0,00E+00	6,12E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,24E-07	1,04E-07	1,34E+01	3,28E-08	0,00E+00	
 Énergie fournie à l'extérieur en MJ /UF	1,47E+00	1,33E-02	2,51E+01	1,93E-02	3,22E+01	0,00E+00	1,91E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,20E-04	8,21E-04	1,51E+02	2,59E-03	-1,67E+02	
 Énergie fournie à l'extérieur - Vapeur en MJ /UF	9,70E-01	6,68E-03	2,47E+01	1,33E-02	3,06E+01	0,00E+00	1,82E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,13E-04	4,23E-04	1,45E+02	1,18E-03	-1,61E+02	
 Énergie fournie à l'extérieur - Électricité en MJ /UF	5,02E-01	6,67E-03	3,88E-01	5,94E-03	1,65E+00	0,00E+00	9,04E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,08E-04	3,98E-04	5,85E+00	1,41E-03	-6,45E+00	
 Énergie fournie à l'extérieur - Gaz en MJ /UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	

Paramètre/information	Unité	TOTAL Étape de production	TOTAL Étape de mise en œuvre	TOTAL Étape d'utilisation	TOTAL Étape de fin de vie	TOTAL Cycle de vie (sauf D)	Module D
Impacts environnementaux							
Changement climatique - total	kg de CO2 équiv.	1,01E+01	1,90E+01	6,42E+00	4,49E+01	8,05E+01	-1,54E+01
Changement climatique - combustibles fossiles	kg de CO2 équiv.	5,27E+01	6,52E+00	6,55E+00	1,53E+00	6,73E+01	-1,49E+01
Changement climatique - biogénique	kg de CO2 équiv.	-4,30E+01	1,16E+01	-1,11E+00	4,35E+01	1,10E+01	-6,03E-01
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg de CO2 équiv.	4,49E-01	9,39E-01	9,88E-01	3,22E-04	2,38E+00	-7,04E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg de CFC 11 équiv.	1,37E-06	1,50E-07	1,49E-07	2,05E-07	1,88E-06	-2,23E-06
Acidification	mole de H+ équiv.	4,20E-01	3,66E-02	9,99E-02	2,59E-02	5,82E-01	-2,12E-02
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg de P équiv.	1,54E-02	1,42E-03	2,04E-03	2,98E-04	1,92E-02	-1,08E-04
Eutrophisation aquatique marine	kg de N équiv.	1,06E-01	1,11E-02	1,54E-02	1,66E-02	1,49E-01	-4,36E-03
Eutrophisation terrestre	mole de N équiv.	1,10E+00	7,61E-02	6,92E-02	1,05E-01	1,35E+00	-5,13E-02
Formation d'ozone photochimique	kg de COVMN équiv.	3,52E-01	3,11E-02	3,49E-02	2,20E-02	4,40E-01	-1,88E-02
Épuisement des ressources abiotiques -minéraux et métaux	kg de Sb équiv.	8,38E-04	5,23E-05	5,36E-05	5,64E-06	9,50E-04	-8,59E-06
Épuisement des ressources abiotiques -combustibles fossiles	MJ, pouvoir calorifique inférieur	2,71E+03	8,28E+01	9,35E+01	2,94E+01	2,92E+03	-2,91E+02
Besoin en eau	m3 de privation équiv. dans le monde	4,37E+01	1,88E+00	5,33E+00	3,49E-01	5,12E+01	-4,93E-01
Impacts environnementaux additionnels							
Émissions de particules fines	Incidence de maladies	6,91E-06	5,37E-07	5,16E-07	3,32E-07	8,30E-06	-1,68E-07
Rayonnement ionisant, santé humaine	kBq de U235 équiv.	9,70E+01	1,94E-01	4,98E-01	5,70E-01	9,83E+01	-1,01E+00
Écotoxicité (eaux douces)	CTUe	2,94E+02	7,78E+01	1,04E+02	1,57E+02	6,33E+02	-4,75E+01
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh	1,32E-07	3,95E-09	4,57E-09	5,48E-09	1,46E-07	-1,55E-09
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh	7,31E-07	1,55E-07	7,09E-08	4,97E-07	1,45E-06	-2,92E-09
Impacts liés à l'occupation des sols/qualité du sol	sans dimension	1,74E+04	1,02E+02	1,48E+02	8,52E+00	1,77E+04	-3,01E+02
Utilisation des ressources énergétiques primaires							
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	2,31E+03	5,30E+01	2,05E+01	2,11E+02	2,60E+03	-6,44E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	5,05E+02	-1,01E+02	0,00E+00	-3,95E+02	8,82E+00	-8,01E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	2,82E+03	-4,79E+01	2,05E+01	-1,83E+02	2,61E+03	-1,45E+02
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	2,66E+03	9,11E+01	9,63E+01	2,94E+01	2,87E+03	-2,88E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	7,19E+01	-1,14E+01	0,00E+00	0,00E+00	6,04E+01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	2,73E+03	7,97E+01	9,63E+01	2,94E+01	2,93E+03	-2,88E+02
Utilisation de ressources secondaires et d'eau							
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	3,41E+00	4,89E-02	1,19E-01	3,47E-03	3,58E+00	-1,21E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	2,85E+01	1,02E-03	1,46E-03	4,55E-05	2,85E+01	0,00E+00

Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	1,00E+00	4,59E-02	1,22E-01	3,31E-03	1,17E+00	-3,31E-02
▪ Catégories de déchets							
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	2,38E-01	2,75E-02	1,14E-02	8,69E-02	3,64E-01	-1,32E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	4,48E+01	1,66E+01	1,66E+01	7,33E+00	8,53E+01	-4,90E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	2,78E-02	7,14E-05	1,27E-04	2,51E-04	2,83E-02	-1,33E-03
▪ Flux sortants							
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	6,16E-01	4,50E+00	3,79E-03	1,21E+01	1,73E+01	-1,33E+01
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	2,70E-04	3,91E-05	6,12E-06	1,34E+01	1,34E+01	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur – chaleur	MJ/UF	2,57E+01	3,06E+01	1,82E+00	1,45E+02	2,03E+02	-1,61E+02
Énergie fournie à l'extérieur – électricité	MJ/UF	8,97E-01	1,65E+00	9,04E-02	5,85E+00	8,49E+00	-6,45E+00
Énergie fournie à l'extérieur – gaz	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur	MJ/UF	2,66E+01	3,23E+01	1,91E+00	1,51E+02	2,12E+02	-1,67E+02

6. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT L'ETAPE D'UTILISATION

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTERIEUR

Cette rubrique est sans objet pour les produits couverts par cette FDES qui sont hors du périmètre de la réglementation relative à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.

ÉMISSIONS DANS LE SOL ET L'EAU

Les produits couverts sont destinés à un usage intérieur. Ils ne sont donc pas en contact avec le sol, ni avec les eaux de ruissellement.

7. CONTRIBUTION DU PRODUIT A L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT A LA CREATION DES CONDITIONS DE CONFORT HYGROTHERMIQUE DANS LE BATIMENT

Les produits couverts ne revendiquent pas de performances thermiques.

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT A LA CREATION DES CONDITIONS DE CONFORT ACOUSTIQUE DANS LE BATIMENT

Certains produits couverts par la présente FDES peuvent participer au confort acoustique du bâtiment, se référer à la documentation technique des produits concernés.

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT A LA CREATION DES CONDITIONS DE CONFORT VISUEL DANS LE BATIMENT

Tous les produits couverts participent au confort visuel du bâtiment, dans la mesure où leurs finitions peuvent être adaptées aux besoins : revêtement brillant ou mat pour réflexion ou non de la lumière, couleurs claires ou foncées pour plus ou moins de luminosité.

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT A LA CREATION DES CONDITIONS DE CONFORT OLFACTIF DANS LE BATIMENT

Les produits couverts par cette FDES ne revendiquent aucune performance concernant le confort olfactif.